Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20260428-2026_04_13-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINT-CONNAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 avril 2026

Nombres de membres : 11 Nombres de présents : 10
L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à 18h30

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mme Christelle SERANDOUR, maire

Présents : SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, MÉLOU Marie-Hélène, LE BARS Michel, FLORIMOND Jean-Yves, LE BRIS Lucie, LE JEHAN Iryna, MENAND Philippe, PICOU Philippe, SERANDOUR Antonia,

Absents excusés : VIEILLESCAZES Marlène

Secrétaire de séance : Jean-Yves FLORIMOND

Date de convocation : 20 avril 2026 Date d'affichage : 20 avril 2026

2026-04-13 : RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une commission des impôts directs doit être constituée sur proposition du Conseil.
Cette commission doit être composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 suppléants (communes de moins de 2000 habitants)

Le conseil municipal doit faire une proposition d'une liste de 24 personnes dans laquelle la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) choisira les six titulaires et six suppléants qui siègeront à la CCID durant toute la durée du mandat, une fois par an.
Madame le maire explique que la CCID qui a un **rôle consultatif e**n matière d'évaluation des propriétés bâties et non bâties :

⇨ formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties(1) nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance,
⇨ formule un avis sur le classement des parcelles affectées par un changement,
⇨ dresse avec le représentant de l'administration la liste des :
- locaux de référence pour les locaux d'habitation,
- locaux - types pour les locaux commerciaux,

⇨ participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

En matière contentieuse, elle formule un avis lorsque le litige porte sur une question de fait pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Et un rôle **Un rôle d'information :** la CCID **doit prendre l'initiative d'informer** l'administration fiscale des changements dont cette dernière n'aurait pas eu connaissance :

- constructions sauvages, constructions neuves, changements de consistance et d'affectation des propriétés bâties et non bâties,
- changements de caractéristiques physiques ou d'environnement des propriétés bâties et non bâties qui sont susceptibles d'entraîner une variation de plus d'un dixième de la valeur locative.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20260428-2026_04_13-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- PROPOSE les noms suivants :

pour la <u>liste des titulaires :</u>

- MENAND Philippe (11 rue de la mairie)
- RAOULT Gilles (Galbouan d'en Bas)
- LE JÉHAN Gabriel (Kerdavid)
- LE MENER Huguette (Belle Étoile)
- LE FOLL Daniel (Lescanic)
- LE FEVRE Christian (Kergoff à SENVEN-LÉHART)
- FENICE Isabelle (Coldabry)
- TOUZE Yves (L'Étang Neuf)
- SÉRANDOUR Michel (1, Créniel)
- GESTIN Daniel (Coat Ar Bellegues)
- JOUANNY Jean-Pierre (les 4 vents)
- HERVÉ Daniel (LE VIEUX BOURG)

pour la liste <u>des suppléants</u> :

- M. PHILIPPE Bernard (Coat Ar Belleguès)
- M. LE CAM Pierre (4 Vents)
- SOHIER Laurent (Galbouan d'en haut)
- HERVÉ Thomas (Coldabry)
- LE BARS Michel (Lescanic)
- RIVOALLAN Laurent (SAINT-GILDAS)
- SÉRANDOUR Daniel (Kerdavid)
- HAMONIC Eliane (1 Impasse de la Roche)
- HENRY Jean-Yves (Coldabry)
- PENVERN Lucien (Coldabry)
- SÉRANDOUR Françoise (Kerdraou)
- LOPIN Michel (15 Hent Kreiz Bourg)

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
La Maire,
Christelle SERANDOUR